

DU 13 AU 17 FÉVRIER 2023



**LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE**

#JPS2023

Je félicite
Tu accompagnes
Il encourage
Elle explique
Nous écoutons
Vous appuyez
Ils et Elles PERSÉVÈRENT

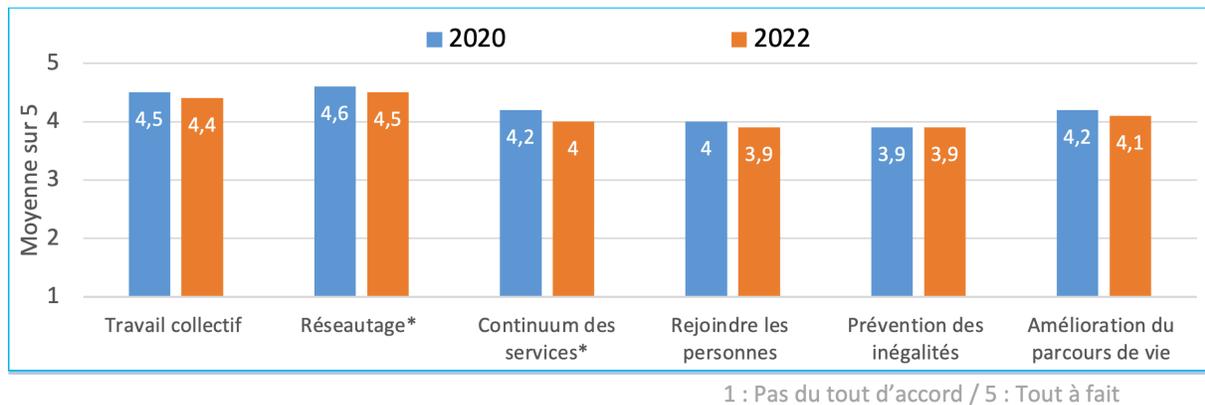
**NOS GESTES, UN +
POUR LEUR RÉUSSITE!**

INFO - CRC COSMOSS

Résultats de l'évaluation évolutive de COSMOSS Bas-Saint-Laurent

M. Ludovic Décoret, consultant en évaluation de programme, a présenté aux membres du CRC COSMOSS le 5e rapport d'évaluation évolutive de la Démarche COSMOSS. Réalisée à l'automne 2022, la cueillette de données a rejoint 205 personnes répondantes, soit 84% des membres des CLC COSMOSS, 58% des autres partenaires locaux impliqués, huit membres du CRC, les coordonnatrices COSMOSS des huit territoires de MRC ainsi que les trois agentes régionales de liaison et d'expertise.

Les résultats révèlent que malgré la pandémie et une légère diminution par rapport à 2020, les partenaires considèrent que la Démarche COSMOSS contribue grandement à améliorer la concertation, le réseautage et le continuum de services entre les organisations. Elle contribue à renforcer les capacités à rejoindre les personnes, à prévenir les inégalités et à améliorer le parcours de vie des jeunes et des familles. Il reste des défis pour rejoindre les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité. Les efforts et adaptations doivent continuer en ce sens. Ils feront d'ailleurs l'objet d'une évaluation spécifique des nouveaux plans locaux en 2023-2024.



Deux obstacles sont davantage présents par rapport à 2020. Tout d'abord, le roulement de personnel dans certaines équipes COSMOSS qui amène une perte d'information, un ralentissement des travaux et une difficulté à maintenir une continuité dans le temps. L'autre obstacle est dû aux contrecoups du contexte de la COVID-19. Même si les contraintes sanitaires ne sont plus présentes, les organisations sont essouffées, manquent de temps, connaissent un important roulement de personnel et des difficultés de recrutement. Cela leur demande de faire des choix et de ne pas pouvoir

s'impliquer autant qu'elles le souhaiteraient dans la concertation.

Trois éléments seront à surveiller pour la fin de l'exercice de planification et sa mise en œuvre : la planification et l'efficacité des rencontres, le respect des capacités des partenaires à participer et le réalisme des plans. Sur ce dernier point, de nombreux partenaires identifient l'importance de diminuer le nombre de stratégies afin d'être réalistes et satisfaits des accomplissements.

Résultats de l'évaluation évolutive de COSMOSS Bas-Saint-Laurent (suite)

Témoignages de partenaires

- « La mise en commun de nos expertises respectives est précieuse pour orienter les actions...votre coordination est essentielle dans la mise en place de tous ces programmes. »

- « La grande force de COSMOSS, c'est la concertation avec les partenaires pour l'amélioration de la qualité de vie des gens vulnérables. »
- « Plus on travaille ensemble, plus on est fort et cohérent. »
- « Les résultats démontrent que le travail collectif fait une grande différence. »

Mise à jour du Guide de référence en saine alimentation pour tous

À la suite de la consultation des CLC COSMOSS réalisée en septembre 2022 par la direction générale de COSMOSS, la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent a transmis une annexe complémentaire au « Guide de référence pour le choix des orientations en matière de saine alimentation pour tous », mieux connu sous le nom de « budget SAPT » des plans locaux COSMOSS.

Cette annexe réaffirme d'abord que la clientèle cible de ce soutien financier demeure les enfants, les jeunes et leur famille, incluant les actions misant sur les liens intergénérationnels, ainsi que les jeunes de 18 à 30 ans vivant une situation de vulnérabilité économique.

Sur le plan administratif, l'ensemble du budget SAPT sera dorénavant versé à COSMOSS Bas-Saint-Laurent, via le Collectif régional de développement (CRD). Il fera partie intégrante du budget de chaque CLC COSMOSS et sera inclus dans les nouvelles conventions de financement. La portion de budget attribuée au dépannage alimentaire pourra également atteindre un maximum de 50 % du budget local. En cas de surplus budgétaire anticipé, ces derniers pourront faire l'objet d'une demande de report lors du dépôt de l'actualisation le 30 avril de chaque année visée. (Voir la fiche synthèse de la mise à jour en pièce jointe)

Nouveaux membres au sein du Comité régional de coordination (CRC) COSMOSS

À la suite de sa nomination récente à titre de président-directeur général du CISSS du Bas-Saint-Laurent, le Dr Jean-Christophe Carvalho s'est joint au CRC COSMOSS. Monsieur Frédéric Roy, Chef d'équipe et conseiller régional du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) est également devenu membre du CRC COSMOSS. Bienvenue messieurs !

Des nouvelles de la Table Intersectorielle régionale en saines habitudes de vie

Le CRC COSMOSS a adopté en décembre dernier le plan d'action 2022-2025 de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR SHV).

Dernièrement, les comités de travail en saine alimentation et en mode de vie physiquement actif ont procédé à une priorisation des actions. La TIR-SHV est toujours en attente de la confirmation de la répartition régionale de l'enveloppe budgétaire, ainsi que des critères d'admissibilités généraux reliés aux quatre axes de financement.

Le plan d'action sera déposé le 31 mars prochain à M361. À la suite de son acceptation, une fiche-synthèse résumant les priorités, stratégies et actions du plan sera produite et transmise aux partenaires locaux et régionaux.

Emma Savard
Directrice générale
COSMOSS Bas-Saint-Laurent
Téléphone : 418 724-6440, poste 237 | Courriel : esavard@cosmoss.qc.ca

